



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA SUPERVISION DES SFD



ENQUETE SUR LE FINANCEMENT DES PME/TPE PAR LES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Décembre 2023

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. DEMARCHE.....	6
III. FINANCEMENTS ACCORDES AUX PME ET TPE	7
III.1 .Financements selon le montant et le nombre.....	7
III.2. Financements selon la forme juridique.....	9
III.3 Financements selon le secteur d'activité.....	10
III.4 .Durée des financements des PME et TPE	12
IV. DIFFICULTES RENCONTREES	14
IV.1. Difficultés rencontrées dans le financement des PME selon la forme juridique des SFD... ..	15
IV.2. Difficultés rencontrées dans le financement des TPE selon la forme juridique des SFD... ..	16
V. ACTIONS D'AMELIORATION DU FINANCEMENT DES PME ET TPE AUPRES DES SFD	17
V.1. Actions préconisées pour les PME	18
V.2. Actions préconisées pour les TPE	19
ANNEXES	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Financements accordés aux PME/TPE	8
Figure 2 : Répartition des financements	8
Figure 3 : Financements des PME/TPE par type de SFD.....	9
Figure 4 : Destination des financements selon le secteur d'activité	10
Figure 5 : Financements des PME selon le secteur d'activité	11
Figure 6 : Financements des TPE selon le secteur d'activité	11
Figure 7 : Financements des PME et TPE selon la durée.....	12
Figure 8 : Financements des PME selon la forme juridique et la durée.....	13
Figure 9 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des PME et des TPE.....	14
Figure 10 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des PME.....	15
Figure 11 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des TPE.....	16
Figure 12 : Actions préconisées par les SFD pour l'amélioration du financement des PME et des TPE ..	17
Figure 13 : Actions préconisées par les SFD pour l'amélioration du financement des PME.....	18
Figure 14 : Actions préconisées par les SFD pour l'amélioration du financement des TPE.....	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Financements accordés aux PME et TPE par les SFD sur la période 2020-2022	20
Annexe 2 : Financements des PME et TPE selon la taille des SFD.....	20
Annexe 3 : Financements des PME et TPE selon la forme juridique	21

RESUME

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE) représentent la quasi-totalité du tissu économique entrepreneurial au Sénégal. D'après le recensement général des entreprises réalisé par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'environnement des entreprises sénégalaises est marqué par une forte présence de PME (99,8%). L'analyse du financement des entreprises révèle que les banques sont, pour diverses raisons, réticentes à financer cette catégorie d'entreprises. Ce désintéressement manifeste du système bancaire pour ces entreprises s'explique par plusieurs raisons notamment l'omniprésence de l'informel, le manque de professionnalisme, le défaut de garanties pour couvrir les risques. Ainsi, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'économie du Sénégal, les PME et les TPE restent confrontées à un grand nombre d'obstacles dont l'accès au financement qui limite leur développement. Conséquemment, les systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institutions de microfinance (IMF) se sont positionnés pour prendre leur part de marché et financer les PME et les TPE exclues du système bancaire. C'est dans ce contexte que cette enquête a été menée afin de mieux cerner la problématique du financement des PME et des TPE au Sénégal.

Les résultats de l'étude montrent que les volumes de financement accordés par les SFD aux PME et TPE sont ressortis respectivement à 360,5 milliards francs CFA en 2020, à 381,5 milliards francs CFA en 2021 et à 432,7 milliards francs CFA en 2022. Ces montants ont représenté, en moyenne, plus de 75% du portefeuille de crédit des institutions de microfinance sur la période 2020-2022. En termes de nombre, ce volume a concerné, en moyenne, 62% des financements levés par les PME et TPE auprès des SFD et s'est établi à 268 619 en 2020, à 271 267 en 2021 et à 285 001 en 2022.

Selon la répartition des fonds alloués aux PME et TPE, les crédits sont majoritairement destinés aux TPE, avec, en moyenne, 58% du montant global et 96% du nombre total, sur la période 2020-2022.

Suivant la forme juridique, les résultats révèlent que le montant total alloué aux PME et TPE est, en moyenne, aussi bien le fait des IMCEC et Associations (49%) que des Sociétés anonymes (51%). Néanmoins, en termes de nombre, les crédits distribués cumulativement par les IMCEC et les Associations prédominent avec une part moyenne de 61%.

L'analyse des financements par type de crédit montre que les institutions de microfinance sont plus portées sur les financements à court et moyen terme.

Les difficultés évoquées par les SFD pour le financement des PME et TPE ont notamment trait au défaut de garanties pour couvrir les risques mais aussi au manque de professionnalisme de ces entreprises. L'insuffisance des ressources financières dédiées aux PME et TPE pouvant permettre le financement des investissements sur le long terme a été également soulignée par les SFD.

Les actions envisagées par les institutions de microfinance pour l'amélioration des financements des PME et TPE sont relatives à la recherche de lignes de crédit à moyen terme, à la création de produits spécifiques destinés à l'accompagnement des PME et TPE et à la mise en place d'un système de parrainage des PME et TPE afin de faire face aux éventuelles défaillances.

SUMMARY

Small and Medium Enterprises (SMEs) and Very Small Enterprises (VSE) represent almost the entire entrepreneurial economic fabric in Senegal. According to the general business census carried out by the National Agency for Statistics and Demography (ANSD), the Senegalese business environment is marked by a strong presence of SMEs (99.8%). Analysis of business financing reveals that banks are, for various reasons, reluctant to finance this category of businesses. This obvious disinterest of the banking system for these companies can be explained by several reasons including the omnipresence of the informal sector, the lack of professionalism, the lack of guarantees to cover risks. Thus, despite the essential role they play in Senegal's economy, SMEs and VSEs remain faced with a large number of obstacles including access to financing which limits their development. Consequently, decentralized financial systems (DFS) or microfinance institutions (MFIs) have positioned themselves to take their market share and finance SMEs and VSEs excluded from the banking system. It is in this context that this survey was carried out in order to better understand the problem of financing SMEs and VSEs in Senegal.

The results of the study show that the financing volumes granted by SFDs to SMEs and VSEs stood at 360.5 billion CFA francs in 2020, 381.5 billion CFA francs in 2021 and 432.7 billion CFA francs respectively. in 2022. These amounts represented, on average, more than 75% of the credit portfolio of microfinance institutions over the period 2020-2022. In terms of number, this volume concerned, on average, 62% of the financing raised by SMEs and VSEs from MFIs and stood at 268,619 in 2020, 271,267 in 2021 and 285,001 in 2022.

According to the distribution of funds allocated to SMEs and VSEs, the credits are mainly intended for VSEs, with, on average, 58% of the overall amount and 96% of the total number, over the period 2020-2022.

Depending on the legal form, the results reveal that the total amount allocated to SMEs and VSEs is, on average, the responsibility of both IMCECs and Associations (49%) and public limited companies (51%). However, in terms of number, credits distributed cumulatively by IMCECs and Associations predominate with an average share of 61%.

The analysis of financing by type of credit shows that microfinance institutions are more focused on short and medium term financing.

The difficulties mentioned by SFDs for financing SMEs and VSEs relate in particular to the lack of guarantees to cover risks but also to the lack of professionalism of these companies. The insufficiency of financial resources dedicated to SMEs and VSEs capable of financing long-term investments was also highlighted by the SFD.

The actions envisaged by microfinance institutions for improving the financing of SMEs and VSEs relate to the search for medium-term credit lines, the creation of specific products intended to support SMEs and VSEs and the implementation putting in place a sponsorship system for SMEs and VSEs in order to deal with possible failures.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE) sont de plus en plus exclues du système bancaire au détriment des grandes entreprises. Toutefois, elles représentent plus de 90% du tissu économique des entreprises et concentrent environ 30% des emplois au Sénégal.

A ce titre, elles sont identifiées comme l'un des leviers essentiels en raison de leurs effets sur le reste de l'économie en matière de création d'emplois. Toutefois, les PME et les TPE éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux financements auprès du système bancaire classique.

C'est pourquoi, ces types d'entreprises se tournent vers les institutions de microfinance aptes à fournir des services financiers adaptés à leurs activités.

En effet, les SFD concentrent essentiellement leurs offres de services financiers sur trois secteurs que sont : le commerce, les services divers et l'artisanat. Autant les entrepreneurs engagés dans le commerce réclament un volume plus important de crédit, autant les PME et TPE intervenant dans les secteurs moins rentables éprouvent de la méfiance à demander du crédit. Bien que les SFD disposent de ressources et de capacités limitées, ils arrivent à couvrir tant soit peu les besoins exprimés par les PME et TPE. Pour les entrepreneurs avisés, la décision de solliciter un prêt est, avant tout, déterminée par la rentabilité de l'activité, tandis que pour les institutions financières, l'octroi de crédit est lié à la viabilité du projet. Ainsi, cette dernière apparaît-elle comme le trait commun entre les intermédiaires financiers et les entreprises. Ce constat confirme l'approche selon laquelle la question de l'amélioration de l'accès au financement des PME et TPE nécessite une intervention conjuguée sur l'offre et la demande. De plus, les institutions de microfinance, malgré leur dynamique croissante et résiliente, sont confrontées à un certain nombre de faiblesses qui constituent autant de contraintes en leurs capacités à appuyer convenablement les PME et TPE.

Cette enquête a pour objectif général d'évaluer la contribution des SFD au financement des PME et TPE au Sénégal et de relever les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés pour assurer le développement des crédits destinés à cette catégorie d'entreprises. De manière spécifique, il s'agit d'évaluer et d'analyser le volume des financements accordés aux PME et TPE par les SFD, à travers leur nature (IMCEC, SA, Associations) et d'identifier les contraintes d'accès au crédit au niveau du secteur de la microfinance.

II. DEMARCHE



La démarche a consisté à la conduite d'une enquête auprès des systèmes financiers décentralisés pour renseigner le questionnaire conçu suivant deux parties (PME et TPE). Ce questionnaire a permis de disposer des informations ci-dessous :

- ❖ L'identification des SFD notamment la forme juridique et le type de regroupement ;
- ❖ Les volumes de financement distribués aux PME et TPE, leurs modalités ainsi que les activités destinataires ;
- ❖ Les obstacles au financement des PME et TPE par les SFD ;
- ❖ Les solutions préconisées pour accroître l'accès des PME et TPE aux crédits des SFD.

Le questionnaire, sous format Excel, a été administré en ligne au travers de la plateforme « espace pro » de la DRS-SFD qui a permis à chaque institution de recevoir le document et le poster dûment renseigné.

Après la collecte, une analyse des informations des vingt-sept (27) questionnaires reçus a été effectuée aux fins d'apurement en relation avec les répondants notamment par la correction des doublons, des incohérences et des omissions. A terme, les données ont été validées pour seize (16) institutions dont l'ensemble des SFD de l'article 44¹, couvrant 93% de l'encours de crédit en 2022. Ces institutions concernent quatre (04) réseaux (113 caisses affiliées), cinq (05) sociétés commerciales, quatre (04) caisses isolées sous la forme mutualiste ou coopérative et d'une (01) association.

¹ Institutions de microfinance ayant enregistré sur deux années successives des encours de crédit ou d'épargne supérieurs à 2 milliards de francs CFA

III. FINANCEMENTS ACCORDES AUX PME ET TPE



III.1. Financements selon le montant et le nombre

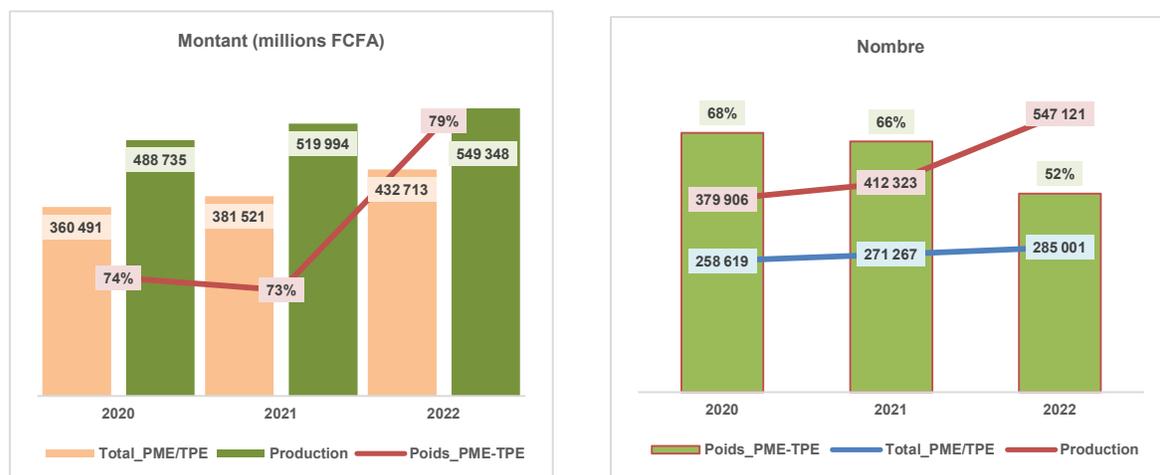
« Plus de 75% du portefeuille de crédit des SFD destiné au financement des PME et TPE »

En 2020, le montant total des financements accordés par les institutions de microfinance aux PME et TPE est ressorti à 360,5 milliards de francs CFA, correspondant à 258 619 crédits décaissés. Cette production a représenté respectivement, 74% et 68% des montants et nombres totaux de crédits octroyés par les SFD en 2020.

En 2021, les financements destinés aux PME et TPE ont progressé de 6% en volume et de 5% en nombre. Malgré ces évolutions positives, des baisses ont été notées respectivement d'un point et de deux points de pourcentage des montants et nombres de crédits globalement décaissés par le secteur de la microfinance.

En 2022, il est observé un redressement notoire de la situation avec 285 001 crédits alloués aux PME et TPE pour un montant total de 549 348 francs CFA, soit 79% du portefeuille de crédit des SFD.

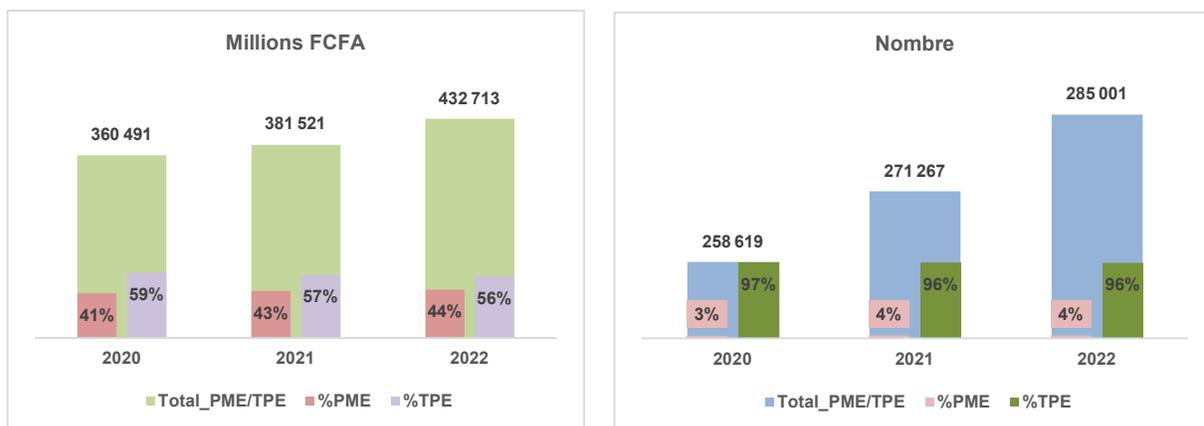
Figure 1 : Financements accordés aux PME/TPE



« Les TPE plus financées que les PME »

S’agissant de la répartition, l’enquête révèle que les financements des institutions de microfinance sont le plus destinés aux TPE qui concentrent respectivement 59%, 57% et 56% des montants accordés en 2020, 2021 et 2022. Cette situation est plus accentuée en termes de nombre, avec les PME qui se contentent seulement de 4%, en moyenne, des crédits octroyés sur la période 2020-2022. Cela est expliqué par la prépondérance des montants sollicités, généralement, par les PME sur ceux demandés par les TPE. En effet, en moyenne, les montants moyens des crédits alloués aux PME et TPE sont, respectivement, ressortis à 16,4 et 2,6 millions de francs CFA sur la période 2020-2022.

Figure 2 : Répartition des financements





III.2. Financements selon la forme juridique

« La majorité des montants des financements levés par les PME et TPE auprès des SFD de type société commerciale »

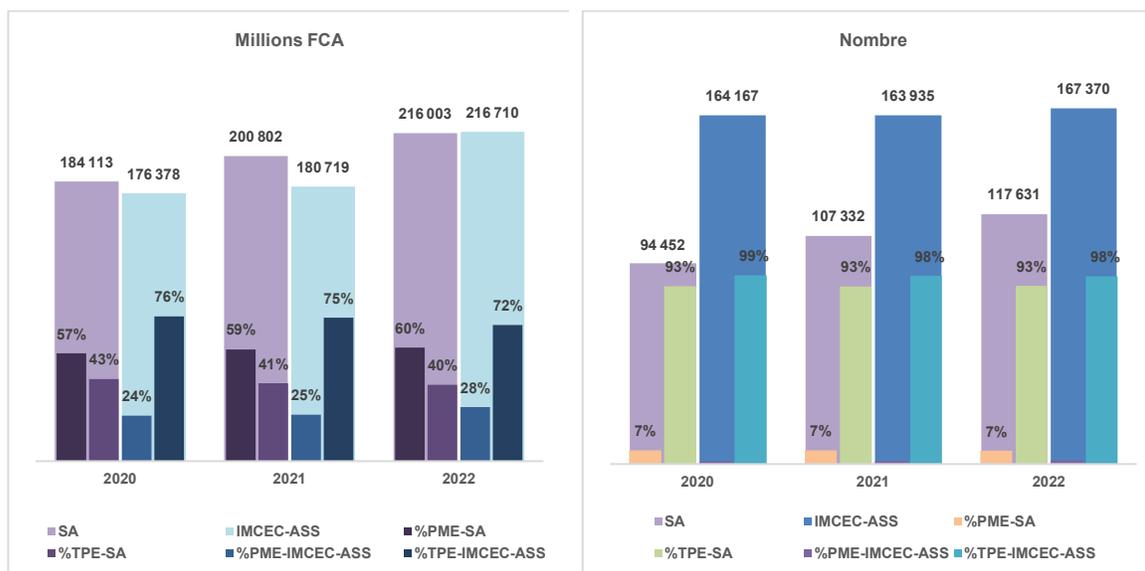
Selon la forme juridique, les montants de crédit accordés aux PME et TPE par les SFD de type société anonyme ont représenté, en moyenne, 51% du total des financements reçus au cours de la période 2020-2022. Ils sont passés de 184,1 milliards francs CFA en 2020 à 216,0 milliards francs CFA en 2022 après 200,8 en 2021, soit une croissance relative de 17,3% sur les trois ans.

Ces montants ont été le plus destinés aux PME qui ont enregistré des parts de 71,3% en 2020, 72,7% en 2021 et 67,7% en 2022, soit, en moyenne 70,7% des financements obtenus par les PME et TPE auprès des sociétés commerciales.

« L'essentiel des crédits octroyés par les institutions mutualistes ou coopératives et associatives est destiné aux TPE »

En termes de nombre, il est relevé une tendance inverse avec une prédominance des crédits accordés aux PME et TPE par les IMCEC et Associations, représentant, en moyenne, 61% de volume total de décaissements entre 2020 et 2022. Le décompte des décaissements, à l'origine des institutions mutualistes, coopératives et associatives a été de 167 370 en 2022 après 163 935 en 2021 et 164 167 en 2020. Avec une part moyenne de 98% sur la période 2020-2022, ce nombre est majoritairement destiné aux TPE au détriment des PME.

Figure 3 : Financements des PME-TPE par type de SFD





III.3. Financements selon le secteur d'activité

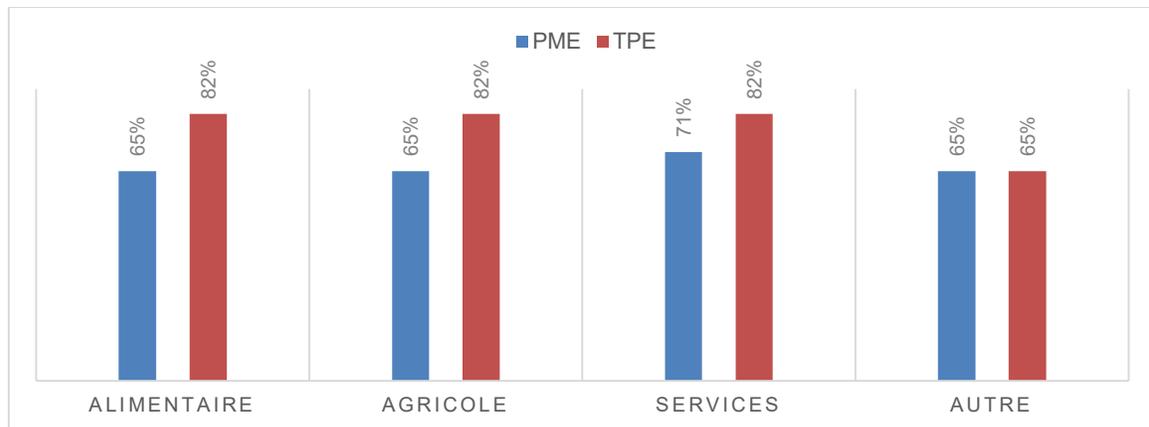
« Les TPE « agricoles », « alimentaires » et des « services », principales destinataires des financements »

Il ressort de l'enquête que l'essentiel des financements des SFD est capté par les PME et TPE qui s'activent dans les secteurs « alimentaires », « agricoles » et des « services ».

Cette situation est plus accentuée au niveau des TPE dont 82% des unités ayant reçu les financements opèrent dans les domaines précités contre, en moyenne, 67% s'agissant des PME.

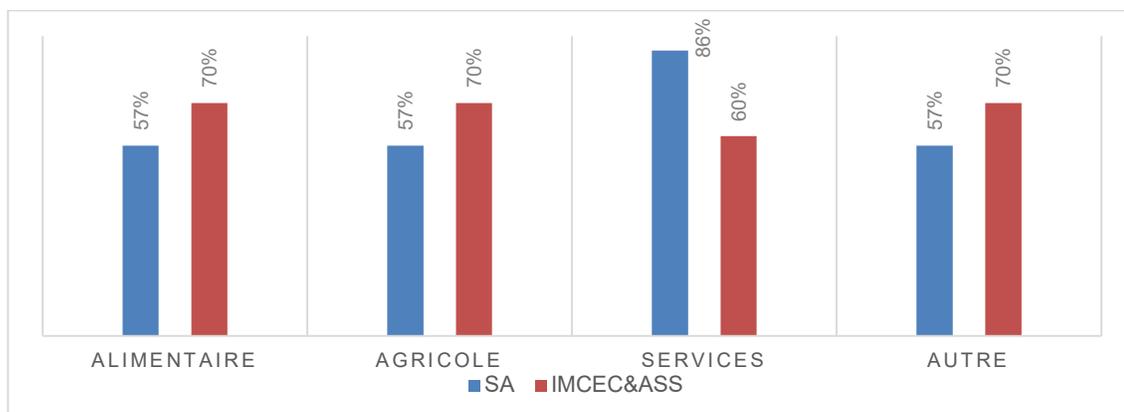
Au titre des secteurs « autres », il est noté une situation égalitaire, soit 65% des unités aux niveaux des PME et des TPE.

Figure 4 : Destination des financements selon le secteur d'activité



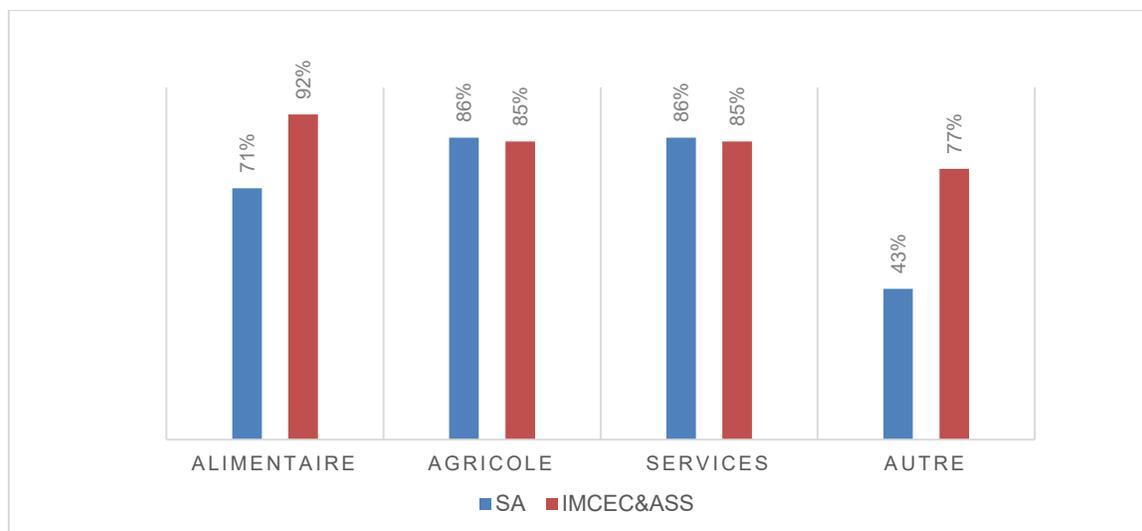
Dans les secteurs « alimentaires », « agricoles » et « autres », la satisfaction des besoins de financement des PME est plus du ressort des institutions mutualistes ou coopératives et associatives (70%) que des sociétés anonymes (57%). En revanche, dans le secteur des « services », les PME reçoivent plus de financement venant des sociétés anonymes (86%) que des institutions mutualistes ou coopératives et associatives (60%).

Figure 5 : Financements des PME selon le secteur d'activité



Concernant les TPE, les financements ciblent majoritairement les secteurs « agricoles » et « services », quasiment de manière égalitaire, soit, environ 85% des unités qui exercent ces activités. Par ailleurs, dans les secteurs « alimentaires » et « autres », l'intérêt des TPE est plus marqué au niveau des institutions mutualistes ou coopératives et associatives.

Figure 6 : Financements des TPE selon le secteur d'activité





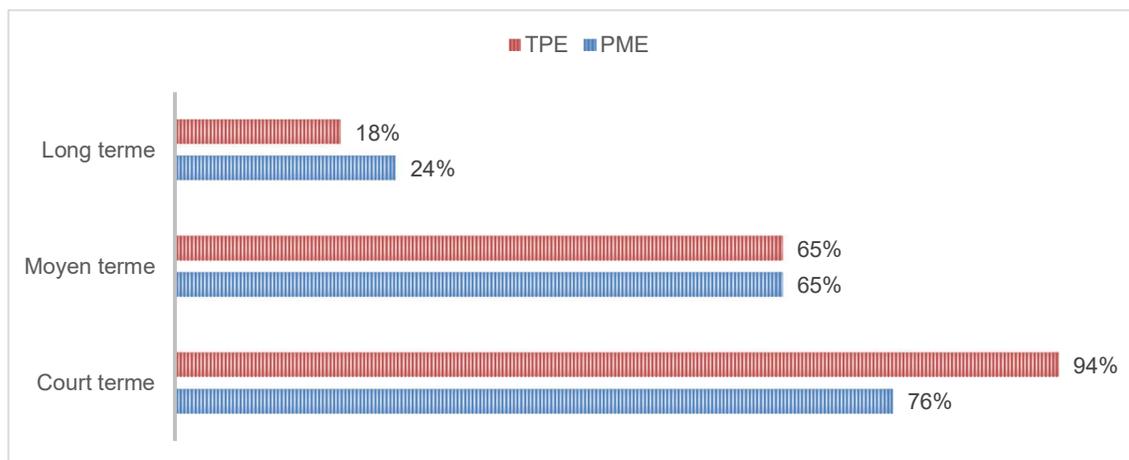
III.4. Durée des financements des PME et TPE

« Une prépondérance des crédits à court terme dans le cadre du financement des PME et TPE »

Le marché distingue trois types de financement : le court terme (d'une durée inférieure à 1 an), qui permet de financer l'activité quotidienne de l'entreprise, le moyen terme (entre 1 an et 3 ans) consacré au développement de l'activité et le long terme (d'une durée supérieure à 3 ans) destiné aux investissements.

Il ressort de l'enquête que 94% et 76% des SFD ont été respectivement favorables aux financements de court terme des TPE et PME. Ils ont également satisfait les besoins à moyen terme des PME et TPE pour 65% d'entre eux. Néanmoins, les crédits à long terme ne sont pas en reste avec 24% et 18% des institutions de microfinance qui ont respectivement financé les PME et les TPE.

Figure 7 : Financements des PME et TPE selon la durée

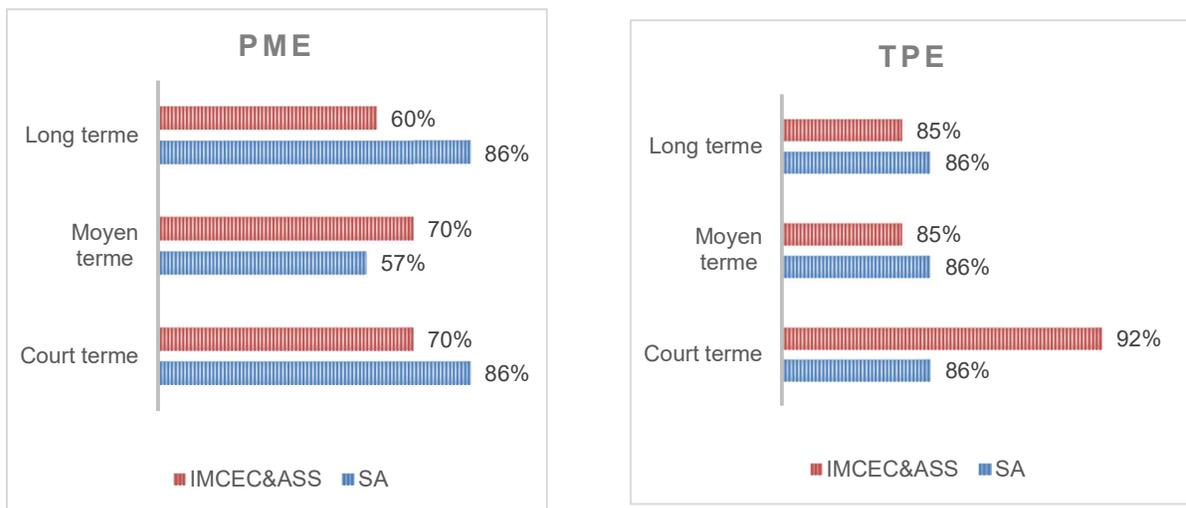


Selon la forme juridique, les financements à court et à long terme sont octroyés principalement par les sociétés anonymes, soit 86% d'entre elles. Les institutions sous forme de mutuelle, coopérative ou d'association, quant à elles, orientent majoritairement leurs financements aux PME pour des durées courtes ou moyennes.

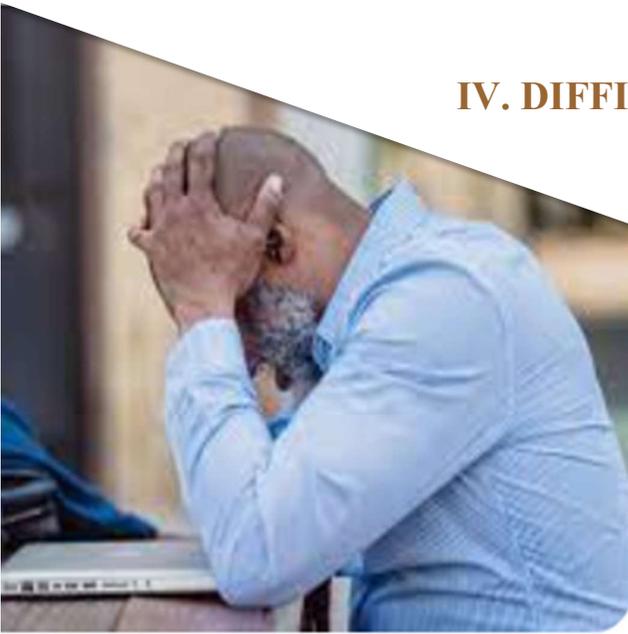
Contrairement aux PME, les TPE reçoivent plus de financements à court terme auprès des institutions mutualistes ou coopératives et associatives, soit 92% d'entre elles. En revanche, pour

les sociétés anonymes, il n'est noté aucune orientation particulière pour les TPE en matière de durée des crédits.

Figure 8 : Financements des PME selon la forme juridique et la durée



IV. DIFFICULTES RENCONTREES



L'analyse des résultats de l'enquête montre que les SFD font face à plusieurs contraintes pour financer les PME et TPE. Ces difficultés sont relatives notamment à la disponibilité de l'information, à la garantie, aux ressources, aux remboursements et à la formalisation.

S'agissant de la disponibilité de l'information, les difficultés évoquées par les SFD ont essentiellement trait à l'absence d'états financiers, à la fiabilité et à l'asymétrie de l'information.

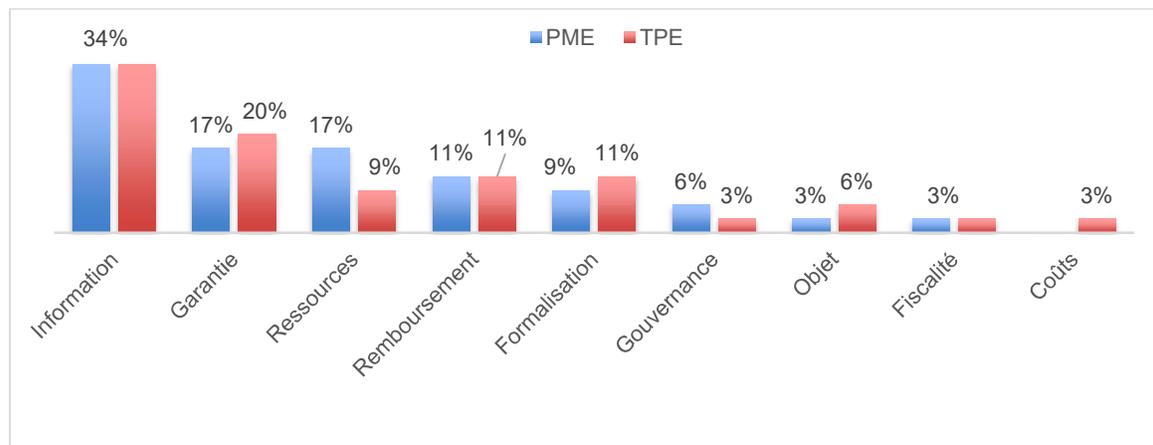
Au titre de la garantie, les institutions de microfinance décrivent principalement l'absence et la faiblesse des garanties.

En outre, il est relevé l'insuffisance ou le manque de fonds dédiés, l'incapacité à satisfaire la demande, l'absence de ressources longues, les difficultés d'accès aux ressources longues comme contraintes auxquelles les SFD sont confrontés dans le financement des PME et TPE.

Relativement au remboursement, les difficultés dans le recouvrement des créances auprès des PME et des TPE ainsi que le non-respect des échéances ont été évoqués par les SFD.

Dans le domaine de la gouvernance, le problème de management, la non structuration du business plan et l'absence d'organisation constituent les difficultés citées dans le financement des PME et des TPE.

Figure 9 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des PME et des TPE



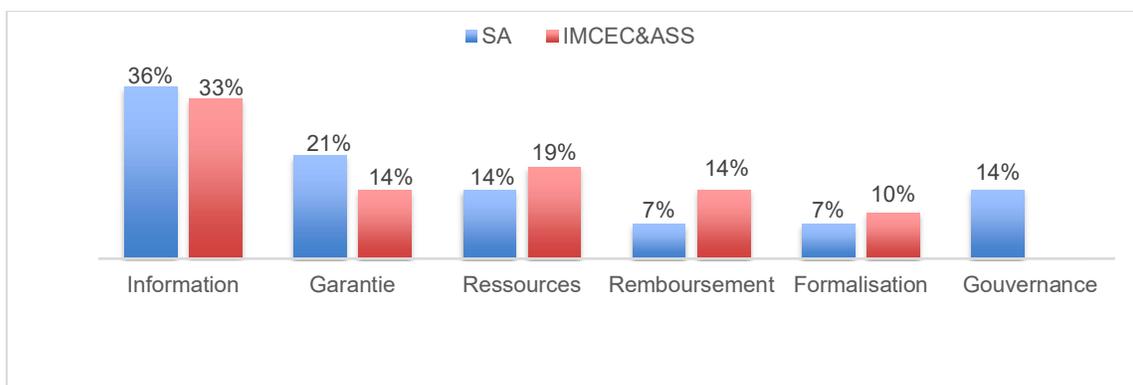


IV.1. Difficultés rencontrées dans le financement des PME selon la forme juridique des SFD

Pour le financement des PME, les difficultés énumérées par les sociétés anonymes sont relatives principalement à l'information (36%) et à la garantie (21%). Dans une moindre mesure, les contraintes portent, pour ce type de SFD, sur la gouvernance (14%), les ressources (14%) et le remboursement (7%).

S'agissant des institutions sous forme de mutuelle, de coopérative ou d'association, il est à nouveau relevé l'information (34%) en plus de l'absence ou l'insuffisance des ressources (19%). Les contraintes liées à la garantie et au remboursement pour 14% sont complétées par celles afférentes à la formalisation avec 10%.

Figure 10 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des PME



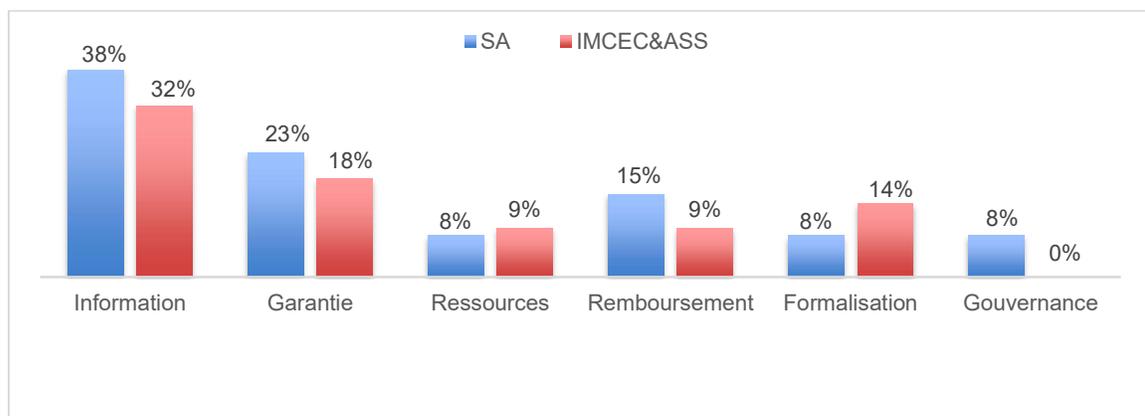


IV.2. Difficultés rencontrées dans le financement des TPE selon la forme juridique des SFD

L'enquête montre que les sociétés anonymes peinent à financer les TPE en raison notamment des défauts d'information (38%), de garantie (23%), de remboursement (15%). Les griefs relatifs aux ressources, à la formalisation et à la gouvernance constituent, quant à eux, des difficultés moindres pour les sociétés de capitaux dans le cadre de l'accompagnement des TPE.

Pour les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et associations, les entraves du financement des TPE concernent, toujours, les carences liées à l'information (32%), en sus de celles relatives à la formalisation (18%) et à la garantie (14%). Comme difficultés moindres déclarées, il est relevé les défauts de ressources et de remboursement.

Figure 11 : Difficultés rencontrées par les SFD dans le financement des TPE

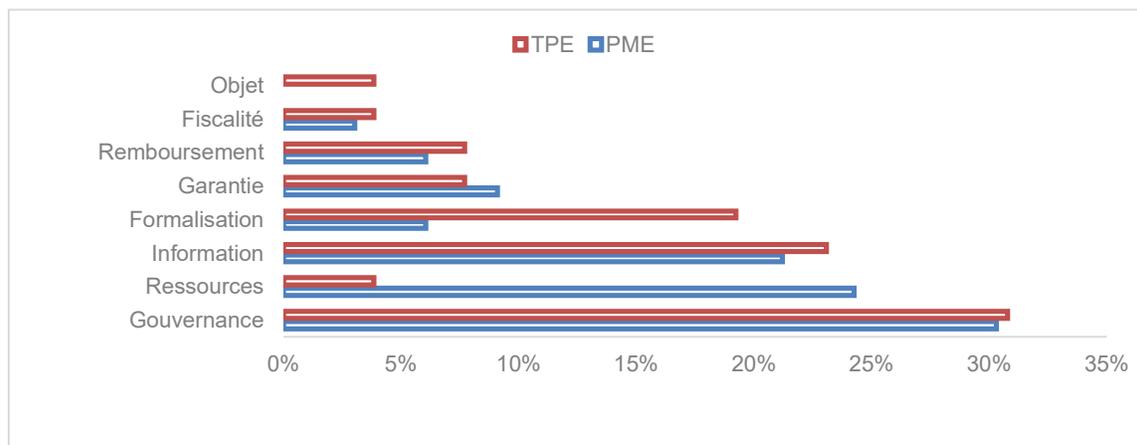


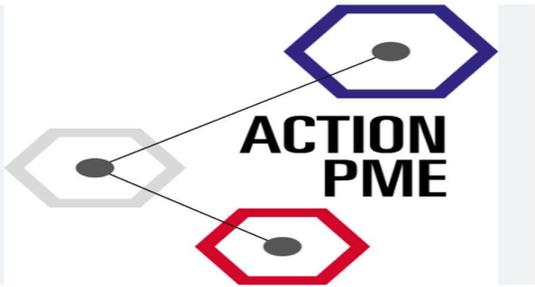
V. ACTIONS D'AMELIORATION DU FINANCEMENT DES PME ET TPE AUPRES DES SFD



Pour l'amélioration du financement des PME et des TPE, les institutions de microfinance interrogées préconisent diverses actions qui portent essentiellement sur la fiscalité, la garantie, la formalisation, les ressources et la gouvernance.

Figure 12 : Actions préconisées par les SFD pour l'amélioration du financement des PME et des TPE





V.1. Actions préconisées pour les PME

Pour le cas des PME, les SFD sont d’avis que des solutions devraient être apportées relativement à la gouvernance, aux ressources financières et à l’information.

Pour le cas des PME, les SFD sont d’avis que des solutions devraient être apportées relativement à la gouvernance, aux ressources financières et à l’information.

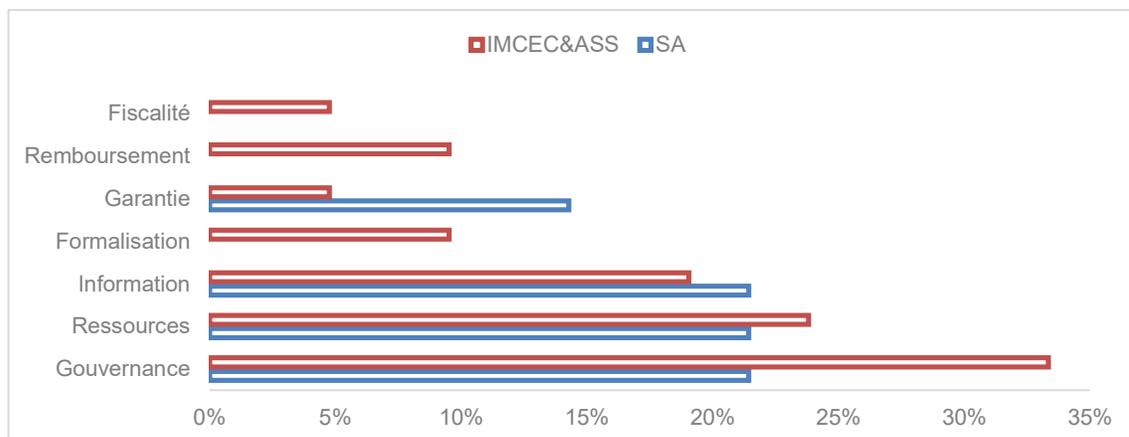
Dans le domaine de l’information, les actions évoquées par les SFD, en l’occurrence ceux de type « société commerciale », ont essentiellement trait à l’encadrement sur la tenue de la comptabilité, à la sensibilisation sur l’importance des données fournies et à l’éducation financière.

Concernant les ressources, les institutions mutualistes ou coopératives et associatives sont plus portées sur la recherche de lignes de financement, la création de produits spécifiques destinés aux PME, la recherche de partenariats financiers et le rehaussement du portefeuille de crédit réservé.

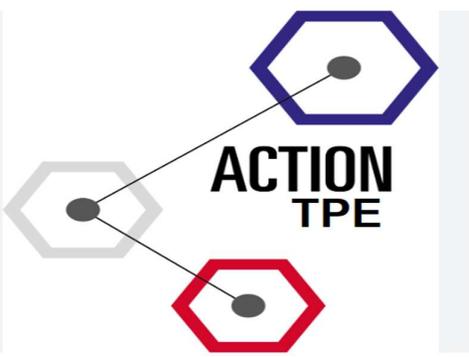
Dans le cadre de la gouvernance, ces mêmes SFD accordent, de manière prépondérante, une importance particulière à l’accompagnement pour l’élaboration d’un bon business plan, à l’adhésion aux programmes dédiés, à l’éducation financière, à la digitalisation du processus d’octroi de prêt pour réduire les délais et au suivi rapproché des PME.

A propos de la garantie, la création de produits avec des conditions adaptées aux garanties proposées, le partenariat avec des fonds de garantie pour faciliter le financement, l’exigence de sûretés réelles constituent des actions préconisées essentiellement par les sociétés commerciales.

Figure 13 : Actions préconisées par les SFD pour l’amélioration du financement des PME



V.2. Actions préconisées pour les TPE



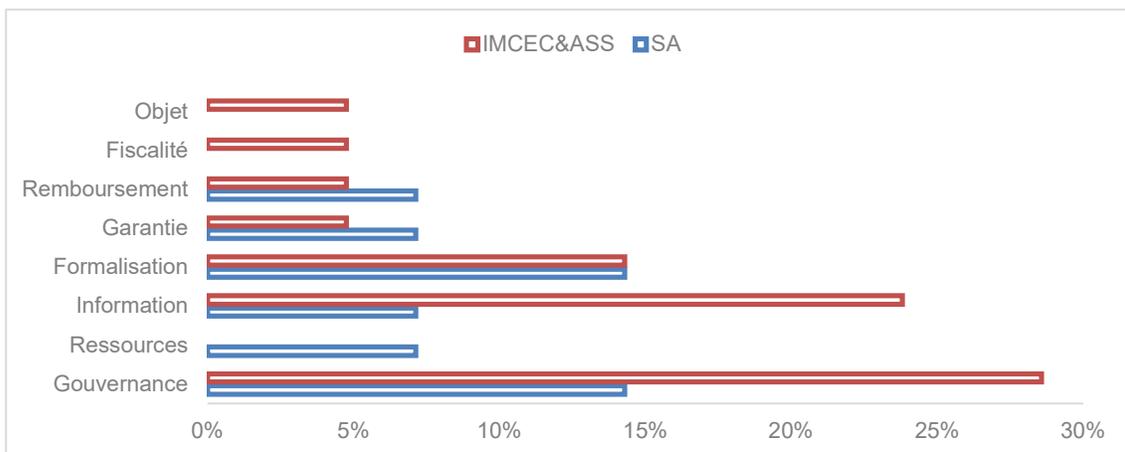
Pour les TPE, les actions préconisées visent essentiellement l'amélioration de l'information, de la gouvernance et de la formalisation notamment par les IMCEC et les associations.

Au titre du premier domaine cité, il est évoqué l'audit des comptes par un Expert, la tenue d'une comptabilité fiable et régulière, la production d'états financiers, l'exigence de documents d'identification lors du montage du dossier.

S'agissant de la gouvernance, les actions suggérées sont, à l'instar des PME, l'accompagnement pour le montage de business plan, l'adhésion aux programmes dédiés, l'éducation financière, la digitalisation du processus d'octroi et le suivi rapproché.

Pour la formalisation, les SFD prônent, de la part de l'Etat, un meilleur accompagnement des TPE et une accentuation de la sensibilisation dans le domaine.

Figure 14 : Actions préconisées par les SFD pour l'amélioration du financement des TPE



ANNEXES

Annexe 1 : Financements accordés aux PME et TPE par les SFD sur la période 2020-2022

	2020	2021	2022
MONTANT EN MILLIONS F CFA			
PME	146 479	162 607	190 859
TPE	214 012	218 914	241 855
Total (PME et TPE)	360 491	381 521	432 713
Poids PME-TPE/ Portefeuille SFD	74%	73%	79%
NOMBRE			
PME	8 884	10 288	11 303
TPE	249 735	260 979	273 698
Total (PME et TPE)	258 619	271 267	285 001
Poids PME-TPE/ Portefeuille SFD	68%	66%	52%

Annexe 2 : Financements des PME et TPE selon la taille des SFD

	2020	2021	2022
MONTANT EN MILLIONS FCFA			
PME	146 479	162 607	190 859
Art.44	146 025	162 516	190 711
H-Art.44	454	91	147
TPE	214 012	218 914	241 855
Art.44	213 724	218 531	241 416
H-Art.44	288	383	438
ENSEMBLE	360 491	381 521	432 713
Art.44	359 749	381 047	432 128
H-Art.44	742	474	586
NOMBRE			
PME	8 884	10 288	11 303
Art.44	8 719	10 211	11 197
H-Art.44	165	77	106
TPE	249 735	260 979	273 698
Art.44	248 562	259 431	272 315
H-Art.44	1 173	1 548	1 383
ENSEMBLE	258 619	271 267	285 001
Art.44	257 281	269 642	283 512
H-Art.44	1 338	1 625	1 489

Annexe 3 : Financements des PME et TPE selon la forme juridique

	2020	2021	2022
MONTANT EN MILLIONS FCFA			
PME	146 479	162 607	190 859
SA	104 434	118 278	129 177
IMCEC-ASS	42 045	44 329	61 682
TPE	214 012	218 914	241 855
SA	79 679	82 524	86 826
IMCEC	134 333	136 390	155 029
ENSEMBLE	360 491	381 521	432 713
SA	184 113	200 802	216 003
IMCEC-ASS	176 378	180 719	216 710
NOMBRE			
PME	8 884	10 288	11 303
SA	6 682	7 684	8 144
IMCEC-ASS	2 202	2 604	3 159
TPE	249 735	260 979	273 698
SA	87 770	99 648	109 487
IMCEC-ASS	161 965	161 331	164 211
ENSEMBLE	258 619	271 267	285 001
SA	94 452	107 332	117 631
IMCEC-ASS	164 167	163 935	167 370

CONTACTS

Rocade Fann Bel Air
Cerf-Volant, Colobane

Email : drssfd@minfinances.sn
Web : www.@drs-sfd.gouv.sn

Tél : +221 33 824 08 83
+221 33 824 08 86